

Département :  
LA REUNION

Commune :  
SAINT-BENOIT

Section : AN  
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/02/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGR92UTM  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

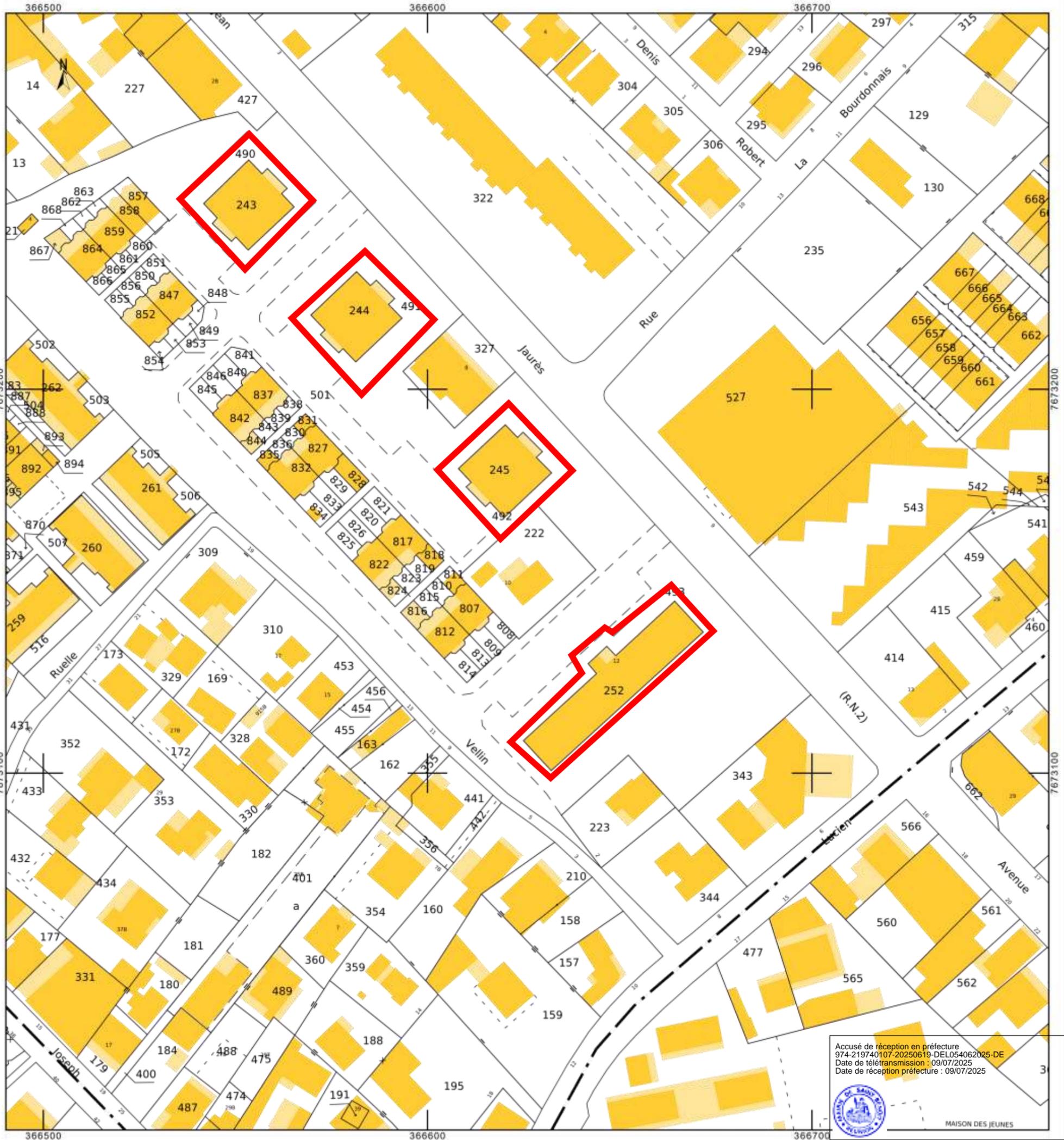
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
Saint Denis de la Reunion  
1 rue Champ Fleuri CS 91013 97744  
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9  
tél. 02.62.48.69.1 -fax 02.62.48.69.02  
cdif.saint-denis-de-lareunion@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





ADMINISTRATION MUNICIPALE

HOTEL DE VILLE, LE 03/02/2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT  
Monsieur Laurent PINSEL  
Directeur Général de la SIDR  
12, rue Félix Guyon  
97400 Saint-Denis

**Cellule Projet NPNRU Saint-Benoît** (Affaire suivi par : Joël GRONDIN)  
**N/REF : 001/2025/JG/KTB**  
**Objet :** Acquisition amiable dans le cadre du « NPNRU RIVE DROITE »

Monsieur,

Dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine en cours sur le secteur de la rive droite du centre-ville de Saint-Benoît, des biens cadastrés listés ci-dessous, se situent dans un périmètre où des aménagements d'intérêt public sont prévus.

Réf cadastrale	Surface (m <sup>2</sup> )
AN 252	585
AN 493	337
AN 245	293
AN 492	315
AN 244	287
AN 491	391
AN 243	280
AN 490	339
<b>TOTAL</b>	<b>2827</b>

Conformément à la convention signée en mars 2020, ces parcelles sont aujourd'hui libres de toutes constructions suite à la déconstruction de LABOURDONNAIS 22 que vous avez engagé en 2023. Ce projet acquisition répond à un projet d'aménagement d'ensemble mené par la commune dans le cadre du NPNRU qui est conforté par l'avenant n°1 de la convention qui est en cours de signature. Cette cession est évaluée à hauteur de 50€/m<sup>2</sup>.

Ainsi, j'ai l'honneur par la présente, de vous proposer d'acquérir ces terrains vous appartenant, au prix de 141 350,00€ HT.

Je vous informe également que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, commune de Saint-Benoît.

Dans la mesure où ce prix vous convient, je vous remercie de bien vouloir me transmettre par retour de courrier, votre réponse favorable à cette proposition. Le principe d'acquisition de votre bien par la commune de Saint-Benoît sera alors soumis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, avant d'entamer la procédure notariée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

**Mairie**  
**21 bis Georges Pompidou 97470 Saint-Benoît Ile de la Réunion**  
**Téléphone 0262 50 88 00 Télécopie 0262 50 88 01**

Accusé de réception en préfecture  
974-21974010-2025-19-DE-1054062025-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2025  
Date de réception préfecture : 09/07/2025





Direction du Développement, de l'Aménagement et de la  
Construction  
Service Foncier

Saint-Denis, le 11 février 2025

D. DAC / DEV

**MARIE DE SAINT-BENOIT**  
21 bis rue Georges Pompidou  
97 470 Saint-Benoît  
A l'attention de Monsieur le Maire

Référence : DDAC/DEV/AM – 25 0211  
Affaire suivie par : Adeline MARTINS  
02 69 47 69 58  
Pièce jointe : Courrier d'offre commune  
Objet : **Cession dans le cadre du « NPNRU RIVE  
DROITE »**  
Acceptation de l'offre amiable

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre courrier en date du 03 février 2024, relatif aux biens cadastrés sur votre commune listés ci-dessous :

Réf cadastrale	Surface (m*)
AN 252	585
AN 493	337
AN 245	293
AN 492	315
AN 244	287
AN 491	391
AN 243	280
AN 490	339
<b>TOTAL</b>	<b>2827</b>

Par la présente, nous vous informons de notre accord de principe pour la cession de l'ensemble de ces terrains au prix proposé de 141 350,00 € HT. Le dossier sera présenté à nos prochains comité d'engagement et Conseil d'Administration pour une validation définitive.

Nous prenons note que les frais de notaire seront pris en charge par la commune de Saint-Benoît et que l'acquisition sera soumise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Cette cession étant soumise à l'approbation de nos instances consultatives et décisionnaires interne, notamment notre conseil d'administration, nous ne manquerons pas de vous tenir informé des conclusions de cette validation ainsi que des étapes ultérieures, notamment en ce qui concerne la saisine du notaire.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire ou précision relative à ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Laurent PINSEL

Directeur Général